

Avis public



DÉROGATIONS MINEURES N^{OS} DM 3001333140, DM 3001330832 ET DM 3001330006

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 2 octobre 2017, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001333140	39, 4 ^e Avenue Nord

Permettre en zone résidentielle H1-7-399-1, pour un bâtiment unifamilial projeté, un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) maximal de 0,6 au lieu du maximum permis de 0,5.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001330832	14915, boulevard de Pierrefonds

Permettre en zone commerciale C-4-259, pour un bâtiment commercial existant, l'ajout d'une troisième enseigne (logo) sur la façade du bâtiment au lieu du maximum permis de deux enseignes par établissement.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001330006	10577, rue Bellevue

Permettre en zone résidentielle H1-2-107 la localisation des équipements accessoires à la piscine, entourés d'un écran acoustique, à une distance inférieure au minimum requis de 1,5 m de la ligne de terrain du côté ouest.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingtième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-sept.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement

/rl